



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement****Vingt-quatrième session**
Genève, 11 et 12 avril 2022**Rapport du Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement sur
sa vingt-quatrième session****I. Introduction****A. Généralités**

1. À sa vingt-sixième session (Genève, 9 et 10 novembre 2020), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ([ECE/EX/2017/L.2](#), annexe) jusqu'à la mi-2023 afin de lui permettre d'élaborer un nouveau projet de mandat après la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022), et a demandé au secrétariat de soumettre cette décision de prolongation du mandat au Comité exécutif de la CEE pour approbation¹.

2. À sa 114^e réunion (Genève, 12 février 2021), le Comité exécutif a approuvé la prolongation jusqu'au 30 juin 2023 du mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement², tel qu'il figure dans l'annexe au document [ECE/EX/2017/L.2](#) et dans l'annexe au document [ECE/CEP/AC.10/2021/4](#).

3. Le mandat du Groupe de travail prévoit qu'il suive les progrès réalisés par les pays d'Europe et d'Asie centrale dans la mise en place au plus tard en 2021 d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS). Le Groupe de travail est aussi chargé de recenser et d'étudier différentes options pour le développement d'un réseau régional de réseaux d'évaluation et d'information sur l'environnement et, dans le cadre de ce travail, de créer une plateforme ouverte à tous permettant aux pays d'examiner l'intégration des questions environnementales, économiques et sociales dans l'optique de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la mise en place du Système de comptabilité économique et environnementale, du passage à l'économie verte et d'autres domaines d'activité connexes. En outre, le Groupe de travail devait mener jusqu'en 2020 un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et

¹ Voir [ECE/CEP/2020/2](#), par. 38 c).

² Voir les conclusions établies par la présidence à l'issue de la 114^e réunion du Comité exécutif ([EXCOM/CONCLU/114](#), par. 12), consultables à l'adresse <https://unece.org/115th-excom-meeting-5-march-2021>.



III. Adoption du rapport de la vingt-troisième session

11. Le secrétariat a résumé les résultats de la vingt-troisième session du Groupe de travail (Genève, 4 et 5 mai 2021) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session ([ECE/CEP/AC.10/2021/2](#)) et informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'application des décisions qui y avaient été prises et des recommandations qui y avaient été formulées.
12. Le secrétariat a invité le Groupe de travail à adopter le rapport.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

13. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa vingt-troisième session ([ECE/CEP/AC.10/2021/2](#)).

IV. Exécution du mandat

14. Le mandat du Groupe de travail prévoit l'établissement d'un calendrier annuel d'activités et de réalisations⁶.
15. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que le Comité des politiques de l'environnement avait pris note à sa vingt-septième session (Genève (réunion hybride), 3-5 novembre 2021) du calendrier annuel d'activités du Groupe de travail⁷ pour 2022 ([ECE/CEP/AC.10/2021/3](#)).
16. Le secrétariat a également rendu compte des autres décisions prises par le Comité à sa vingt-septième session en lien avec le programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, concernant notamment l'état d'avancement de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement et du SEIS, et a indiqué que le Comité avait décidé de prolonger le mandat de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'à la mi-2023⁸, décision qui a ensuite été approuvée par le Comité exécutif de la CEE⁹.
17. Le secrétariat a présenté un projet de calendrier des activités pour 2023 ([ECE/CEP/AC.10/2022/3](#)), qui avait été communiqué au Groupe de travail avant la session. Aucune modification n'ayant été demandée par les membres, le Groupe de travail a été invité à approuver le projet de calendrier des activités pour 2023.
18. Le secrétariat a communiqué des renseignements informels sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et des autres activités du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE.
19. Un consultant du secrétariat a présenté un exposé sur l'intégration des questions de genre au Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et un représentant de la Division de statistique a fait une présentation sur l'importance de la ventilation des données et de l'intégration des questions de genre dans les statistiques sur l'environnement.
20. Le secrétariat a ensuite présenté un projet d'éléments pour le nouveau mandat pour la période allant de la mi-2023 à la mi-2028. La présentation a été suivie d'un débat et d'un questionnaire mené à l'aide d'une application permettant de recueillir des retours d'information en temps réel.

⁶ [ECE/CEP/AC.10/2021/4](#), annexe, par. 5.

⁷ [ECE/CEP/2021/2](#), par. 47 d).

⁸ Liste des décisions (telle qu'adoptée à l'issue de la procédure d'approbation tacite le 18 novembre 2021), consultable sur la page Web de la vingt-septième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

⁹ Conclusions de la présidence à l'issue de la 119^e réunion ([EXCOM/CONCLU/119](#), par. 32), consultables à l'adresse <https://unece.org/120-excom-meeting-26-january-2022>.

21. Les membres du Groupe de travail ont voté de manière informelle pour les éléments suivants, les réponses étant présentées sous forme de pourcentages ou de réponses individuelles pour les questions ouvertes :

a) De manière générale, le Groupe de travail devrait conserver sa fonction principale de réseau de connaissances environnementales et d'évaluation de l'état de l'environnement pour la région de la CEE (98 %) ;

b) Les objectifs précis du Groupe de travail devraient être entre autres de soutenir : la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (23 %), le passage à l'économie verte (19 %), le passage à l'économie circulaire (19 %), l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (7 %), la mise en application des résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (16 %), l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (16 %), la mise en place de systèmes de surveillance et d'information conformes aux principes et aux piliers du SEIS (26 %), la réalisation d'évaluations paneuropéennes périodiques de l'environnement (18 %), l'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement (20 %), le renforcement des capacités face à des problèmes précis de surveillance et d'évaluation de l'environnement (18 %), le renforcement des partenariats, notamment avec le PNUE, l'Union européenne, l'OCDE, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Groupe sur l'observation de la Terre (18 %). D'autres questions ont été mentionnées comme étant pertinentes, à savoir l'importance de l'intégration des questions de genre, la fourniture d'un appui bilatéral répondant aux besoins particuliers des pays, l'élaboration de directives uniformes sur la surveillance des changements climatiques similaires aux directives relatives au SEIS, le renforcement de la coordination avec les activités et les priorités de l'Équipe spéciale conjointe en prévision des futures évaluations fondées sur des indicateurs, la soumission d'un rapport à la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi, 26 février-1^{er} mars 2024), la possibilité pour la société civile de s'exprimer sur les politiques nationales et paneuropéennes, l'examen des projets de loi sur la protection de l'environnement et le renforcement de la coordination avec l'Agence européenne pour l'environnement ;

c) Parmi les futurs domaines d'activité devraient figurer : l'appui à la mise en place de systèmes de surveillance et d'information conformes au SEIS (29 %) ; l'appui à la réalisation d'évaluations périodiques et à la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement (23 %) ; le renforcement des partenariats entre les États membres de la CEE, les organisations partenaires, les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, les institutions financières internationales et autres (24 %) ; et l'aide au renforcement des capacités en vue d'améliorer les capacités de surveillance et d'évaluation de l'environnement (24 %). D'autres domaines devraient également être soutenus à l'avenir : le renforcement des institutions et l'amélioration de la législation (23 %), la promotion de l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux outils et de l'intégration des données (28 %), l'examen périodique des systèmes de surveillance de l'environnement conformes au SEIS (27 %) et l'application des principaux résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (22 %) ;

d) Le Groupe de travail devrait contribuer à combler les lacunes en matière de surveillance (classées selon leur importance), notamment dans les domaines suivants : biodiversité et écosystèmes ; air et changements climatiques ; eau douce ; produits chimiques et déchets ; terres et sols ; eaux côtières, écosystèmes marins et mers ; surveillance. D'autres priorités ont été citées : la surveillance des infrastructures durables, la surveillance de l'économie circulaire et du tourisme durable, et la surveillance du financement des politiques environnementales et de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement. Un participant a également fait remarquer qu'il faudrait se concentrer sur les conséquences sur l'environnement de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et, en particulier, sur les répercussions régionales de cette invasion. Il a aussi été suggéré d'évaluer les résultats globaux des trois à cinq derniers cycles d'établissement de rapports paneuropéens afin de repérer les domaines dans lesquels les priorités recensées n'avaient pas encore été atteintes et de renforcer la coopération pour faire du recours aux sources d'énergie renouvelables une politique commune pour la région ;

e) L'intégration des questions de genre (35 %) et la ventilation des données (65 %) devraient figurer dans le nouveau mandat ;

f) Parmi les autres domaines dans lesquels le Groupe de travail devrait s'engager ont été cités : la communication d'informations opérationnelles actualisées et pertinentes pour la surveillance et le pilotage de l'application effective de la législation environnementale ; la dégradation de l'environnement ; la « corruption verte » et la gouvernance environnementale ; la dimension numérique de l'analyse et de la visualisation des données sur l'environnement ; le rendement énergétique et les énergies renouvelables ; la protection du climat ; la surveillance de l'exploration et de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières ; le renforcement du partage des bons modèles de surveillance et d'évaluation. Un participant a également fait remarquer que le renforcement des capacités ne devrait pas être l'activité principale du Groupe de travail et que ces activités devraient relever des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et faire l'objet de projets ciblés.

22. Au cours du débat qui a suivi, concernant les ambitieux éléments et idées qui venaient d'être proposés, le représentant de la Suisse a mentionné que le Groupe de travail devrait poursuivre les discussions techniques et que le Comité des politiques de l'environnement devrait mener des discussions stratégiques pour décider du nouveau mandat et des ressources financières nécessaires afin de faire en sorte que les activités prévues jusqu'en 2028 ne soient pas conditionnées à la disponibilité des ressources. Le représentant de la Suisse a aussi mis l'accent sur la nécessité d'adapter le nouveau mandat aux résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a précisé que le Groupe de travail devrait poursuivre ses activités actuelles, à savoir participer à la mise en place d'un SEIS en utilisant divers outils, dont les travaux sur les données et indicateurs harmonisés et les Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux, préparer les évaluations paneuropéennes et renforcer les capacités. En outre, il a été souligné que le Groupe de travail devrait se pencher sur les lacunes, les nouveaux défis et les thèmes émergents, tels que l'économie circulaire ou les infrastructures durables, et faire en sorte que les flux de données nécessaires soient produits. Le Groupe de travail devrait aborder la question de la participation des partenaires internationaux concernés à l'exécution de l'ambitieux nouveau mandat. Le représentant de la Suisse a ajouté que la promotion de l'utilisation généralisée des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux en vue des futures évaluations paneuropéennes de l'environnement pouvait constituer une activité prioritaire.

23. Le représentant de l'Autriche a ensuite confirmé que l'Autriche était d'accord avec l'affirmation du représentant de la Suisse selon laquelle le Groupe de travail devrait aller de l'avant pour faire face aux nouveaux défis et se pencher sur les nouveaux sujets tels que l'économie circulaire. Le représentant de l'Autriche a aussi souligné la nécessité pour le Groupe de travail d'associer ses activités à celles de l'Agence européenne pour l'environnement, ce qui nécessiterait une démarche de coopération des deux côtés. Les activités de renforcement des capacités passées et prévues allaient déjà dans ce sens.

24. Le secrétariat a présenté au Groupe de travail le calendrier pour l'élaboration du nouveau mandat et a indiqué qu'un projet serait présenté à la prochaine session du Groupe de travail. Le mandat serait ensuite transmis au Comité des politiques de l'environnement et au Comité exécutif de la CEE pour approbation avant la session du Groupe de travail en 2024. Le secrétariat a également fait savoir qu'il accueillerait favorablement toute orientation du Groupe de travail concernant les priorités, en vue de supprimer certains des éléments proposés dans la mesure où les ressources seraient limitées ou de demander des ressources supplémentaires compte tenu de la pertinence des activités du Groupe de travail et des besoins émergents, afin de pouvoir combler davantage de lacunes parmi celles qui avaient été recensées.

25. Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a indiqué que, compte tenu du manque de ressources qui affectait toutes les parties, l'Agence disposait de peu de données, voire d'aucune, sur le tourisme durable pour l'évaluation paneuropéenne. L'Agence serait d'accord pour que le Groupe de travail se concentre sur les domaines pour lesquels des données cohérentes sur l'environnement étaient disponibles dans toute la région paneuropéenne. Le représentant de l'Agence a aussi indiqué qu'il serait utile pour l'élaboration du futur mandat que le Groupe de travail prenne en considération les résultats,

éléments et engagements des précédentes Conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe », y compris les diverses initiatives, qu'il fasse le point sur le nombre d'initiatives et de résultats des Conférences ayant rempli l'objectif pour lequel ils avaient été créés et qu'il évalue s'ils avaient été pleinement appliqués et comment ils avaient contribué à la constitution d'une base de connaissances cohérente pour la région. Le représentant a ensuite mentionné qu'il fallait rechercher d'autres synergies avec l'Équipe spéciale conjointe pour la production des futures évaluations paneuropéennes basées sur des indicateurs.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

26. Le Groupe de travail :

a) A pris note des décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-septième session ;

b) A demandé au secrétariat de continuer à informer le Comité des activités portant sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports ;

c) A adopté le calendrier des activités pour 2023 ([ECE/CEP/AC.10/2022/3](#)) ;

d) A remercié les pays et organisations qui soutenaient financièrement le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, à savoir l'Autriche, la Suisse et l'Union européenne ;

e) A aussi remercié les pays qui avaient à ce jour appuyé la préparation de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas, la Serbie et la Suisse ;

f) A demandé à ses membres et au secrétariat de poursuivre leurs activités de mobilisation de fonds afin de permettre que soient menées à bien toutes les activités prévues pour 2022-2023, y compris la finalisation de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement et la tenue des prochaines sessions de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement et de ses propres sessions ;

g) A accueilli favorablement le projet d'éléments présenté pour le renouvellement de son mandat pour la période allant de la mi-2023 à la mi-2028 ;

h) A demandé au secrétariat d'intégrer les résultats du questionnaire et du débat menés au cours de la session et de présenter un projet de mandat à la prochaine réunion.

V. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement

27. Le mandat du Groupe de travail précise qu'il a été chargé d'évaluer périodiquement les progrès accomplis par les pays de la CEE dans l'établissement et la mise en œuvre du SEIS au regard des objectifs et des indicateurs de résultats adoptés par le Comité des politiques de l'environnement et d'établir pour le Comité un rapport à mi-parcours et un rapport final sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS jusqu'en 2021¹⁰.

28. À sa vingt-troisième session, le Groupe de travail a adopté le rapport d'examen final sur l'établissement du SEIS ([ECE/CEP/AC.10/2021/6](#)) et a proposé de continuer à utiliser l'outil de notification et le cadre d'évaluation du SEIS pour les prochains examens pour certains indicateurs et à l'appui des évaluations paneuropéennes de l'état de l'environnement¹¹.

29. À sa vingt-septième session (Genève (mode hybride), 3-5 novembre 2021), le Comité s'est félicité du rapport d'examen final élaboré par le Groupe de travail avec l'aide du secrétariat et du PNUE. Il a constaté avec satisfaction qu'un SEIS avait, dans l'ensemble, été

¹⁰ Voir [ECE/CEP/AC.10/2021/4](#), annexe, par. 3 a) iii) et v).

¹¹ [ECE/CEP/AC.10/2021/2](#), par. 30 b).

mis en place avec succès en Europe et en Asie centrale, tout en notant que les pays avaient encore besoin d'aide pour mettre pleinement en application les piliers et principes du SEIS et pour produire et mettre en commun tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE, et il a transmis le rapport d'examen final à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »¹². Le Comité a également mentionné que, dans le rapport qui serait soumis à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », tous les messages clés et recommandations concernant le SEIS pourraient figurer au début du document.

30. À la présente session, le secrétariat a présenté les messages clés et recommandations, dont certains étaient issus de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, à soumettre à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ainsi que le rapport d'examen final sur l'établissement du SEIS et le projet de déclaration ministérielle portant sur le SEIS en vue de la Conférence.

31. Les participants à la réunion ont ensuite débattu des messages clés et fait quelques observations.

32. Le secrétariat a fait un exposé liminaire sur l'utilisation future d'un SEIS et l'établissement de rapports périodiques sur la mise en œuvre du SEIS et a invité les participants à répondre à un questionnaire en temps réel.

33. Les membres du Groupe de travail ont répondu comme suit :

a) Concernant la question ouverte sur la manière dont le système devrait être utilisé à l'avenir, les participants ont suggéré de poursuivre son utilisation régulière et continue, de partager les données et de mettre en commun les bonnes pratiques. Ils ont fait observer que le SEIS devrait être lié à tous les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et permettre une évaluation annuelle de l'environnement. Les participants ont également suggéré de vérifier régulièrement le fonctionnement du SEIS pour des thèmes environnementaux particuliers et ont précisé qu'il était nécessaire de développer davantage le système, y compris au niveau national. Le SEIS devrait continuer à fournir des informations sur l'environnement de manière ouverte et transparente afin de soutenir un processus d'évaluation cohérent et rationalisé au niveau régional. D'autres suggestions ont été faites au sujet de la modernisation de l'outil de notification en ligne, notamment grâce à un recours à l'intelligence artificielle (sous contrôle humain) ;

b) Concernant la deuxième question, 93 % des répondants (29 au total) étaient d'accord pour examiner chaque année un nombre limité de thèmes et d'indicateurs environnementaux sur la base du cadre d'évaluation du SEIS et les 28 votants ont convenu que les Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux, actuellement en cours de révision, devraient être appliquées et utilisées à partir de 2022 ;

c) Trente et un participants ont répondu à la question suivante, portant sur les thèmes environnementaux à examiner en 2023 (question ouverte), classés par ordre de priorité (de la plus élevée à la plus faible) :

- i) Pollution atmosphérique et qualité de l'air ;
- ii) Déchets, y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- iii) Énergie, y compris les énergies renouvelables ;
- iv) Biodiversité, eau, économie verte et économie circulaire ;

d) Au total, 83 % des 28 participants ont répondu positivement à la question de savoir si l'outil de notification en ligne du SEIS devrait être utilisé pour les futures évaluations, bien qu'il ait été précisé qu'une telle utilisation ne serait possible au stade actuel qu'en utilisant un tableur ;

¹² ECE/CEP/2021/2, par. 47 e) à g).

e) Selon les participants, les moyens suivants pourraient inciter les pays à présenter des rapports périodiques pour améliorer leurs systèmes d'information sur l'environnement :

- i) Se concentrer sur des thèmes particuliers ;
- ii) Renforcer les capacités et la formation ;
- iii) Partager régulièrement les exemples de bonnes pratiques de la région ;
- iv) Proposer un questionnaire facile à remplir avec des instructions claires ;
- v) Simplifier les rapports et ne poser que des questions ayant une valeur explicative vis-à-vis du SEIS et de sa mise en œuvre ;
- vi) Rendre l'établissement de rapports obligatoire sur une seule plateforme ;
- vii) Mettre en place une surveillance ;
- viii) Fournir un appui financier ;
- ix) Fournir un appui technique du secrétariat ;
- x) Adresser des invitations et communiquer davantage d'informations ;

f) Pour la dernière question, 25 des 27 répondants ont exprimé leur intérêt à recevoir une formation sur les indicateurs environnementaux révisés de la CEE.

34. Le débat sur l'utilisation future du SEIS a été suivi d'une présentation par le secrétariat et d'une discussion du Groupe de travail sur l'organisation d'une éventuelle manifestation parallèle sur le SEIS pendant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». L'idée d'organiser une manifestation parallèle a été accueillie favorablement par plusieurs membres du Groupe de travail et l'Autriche a exprimé son intérêt à diriger la préparation de l'événement.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

35. Le Groupe de travail :

a) A accueilli avec satisfaction les messages clefs et recommandations du rapport final sur l'établissement du SEIS (ECE/CEP/AC.10/2021/6) et le projet d'évaluation paneuropéenne de l'environnement¹³ ;

b) A décidé de formuler des observations supplémentaires sur les propositions de messages clefs et recommandations dans un délai de deux semaines et, le cas échéant, a demandé au secrétariat de distribuer une version révisée qui serait soumise à une procédure d'approbation tacite pour une période supplémentaire de deux semaines ;

c) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats obtenus au titre de ce point de l'ordre du jour et de transmettre à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » les messages clefs et recommandations, le rapport d'examen final sur l'établissement du SEIS et l'évaluation paneuropéenne de l'environnement ;

d) A suggéré d'examiner le thème environnemental « Air » en 2023, en utilisant le cadre d'évaluation du SEIS et éventuellement l'outil de notification en ligne, tout en s'appuyant sur les indicateurs environnementaux révisés de la CEE ;

e) A demandé au secrétariat d'évaluer la possibilité d'organiser une formation régionale sur les indicateurs révisés, en particulier les indicateurs liés au thème « Air », éventuellement dans le cadre du nouveau programme financé par l'Union européenne relatif aux ressources en eau et aux données environnementales (EU4Environment) ;

¹³ Présenté sous forme de document informel, consultable sur la page Web de la session à l'adresse <https://unece.org/info/events/event/363942>.

f) A accueilli avec intérêt la proposition d'organiser une manifestation parallèle à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendrait prochainement, sur le thème du SEIS ;

g) A accueilli favorablement l'offre de l'Autriche de diriger l'organisation de la manifestation parallèle en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, la CEE et le PNUE ;

h) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

VI. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement étayée par le Système de partage d'informations sur l'environnement

36. Le Groupe de travail avait été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement¹⁴ pour examen par le Comité des politiques de l'environnement dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

37. À la vingt-troisième session du Groupe de travail, le secrétariat et des consultants ont rendu compte des progrès accomplis et présenté un projet d'éléments de la prochaine évaluation paneuropéenne (ECE/CEP/AC.10/2021/5). Le Groupe de travail a accueilli favorablement le projet d'éléments et a demandé au secrétariat de faire le point à sa prochaine session sur l'état d'avancement des préparatifs pour l'évaluation, afin que le feu vert définitif puisse être donné¹⁵.

38. À sa vingt-septième session, le Comité des politiques de l'environnement a remercié les États membres qui avaient fourni des contributions financières afin d'appuyer la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement, ainsi que chaque auteur du projet d'éléments de l'évaluation, dont il s'est déclaré satisfait. Il a également pris note des progrès accomplis, du calendrier et des prochaines étapes qui permettraient de mener à bien l'évaluation, a demandé au secrétariat de soumettre le projet complet de l'évaluation paneuropéenne et le projet de résumé à l'intention des décideurs pour consultation avec les États membres de la CEE au plus tard le 15 février 2022 et a décidé de communiquer ses observations au secrétariat au plus tard un mois après les avoir reçues. Il a aussi demandé au secrétariat de continuer à informer le Bureau des progrès réalisés¹⁶.

39. À la présente session, le secrétariat a donné un aperçu de l'état d'avancement de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, des faits nouveaux la concernant ainsi que des prochaines étapes.

40. Des consultants recrutés par la CEE ont ensuite présenté des constatations initiales concernant les parties suivantes :

a) Chapitre III (État de l'environnement et tendances), section thématique C : Eau douce ;

b) Chapitre IV (Thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »), section thématique A : Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables ;

41. Le secrétariat a ensuite fait un tour d'horizon des observations envoyées par certains États membres sur le projet de résumé de l'évaluation et sur le projet de conclusions et de messages clefs et de voie à suivre établi à la suite de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement à soumettre à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

¹⁴ ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 2 b).

¹⁵ ECE/CEP/AC.10/2021/2, par. 39 a) et h).

¹⁶ ECE/CEP/2021/2, par. 27.

42. Le Groupe de travail a ensuite été invité à examiner le projet complet et à réfléchir aux prochaines étapes.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

43. Le Groupe de travail :

- a) A accueilli favorablement le projet complet de septième évaluation paneuropéenne de l'environnement et le résumé à l'intention des décideurs ;
- b) A pris note des dernières étapes nécessaires et du calendrier d'exécution ;
- c) A accueilli avec satisfaction la présentation des sections thématiques de l'évaluation par leurs auteurs ;
- d) A demandé au secrétariat de transmettre le résumé à l'intention des décideurs au Comité des politiques de l'environnement après intégration de toutes les observations ;
- e) A demandé à être informé, à sa prochaine session, des résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ayant un lien avec l'évaluation.

VII. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

44. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté les faits nouveaux concernant la promotion des principes de partage et de gestion des données du Groupe sur l'observation de la Terre, le passage au numérique et les données vertes.

45. Le secrétariat a fait un tour d'horizon des manifestations et initiatives régionales présentes et à venir en matière de protection de l'environnement soutenues en 2022 et présentant un intérêt pour le Groupe de travail. Les manifestations suivantes ont notamment été présentées : le deuxième Forum des maires (Genève, 4 et 5 avril 2022), le Forum régional pour le développement durable de la CEE (Genève, 6 et 7 avril 2022), la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », la session extraordinaire de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (Genève, 23 et 24 juin 2022), la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 16-18 novembre 2022) et la dix-neuvième session de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 3 et 4 novembre 2022).

46. Un représentant du secrétariat a ensuite présenté les travaux en cours au sein de la Division de statistique de la CEE sur la mesure de l'économie circulaire. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté un exposé sur le thème : « Investments on circular economy monitoring at the European Environment Agency: Innovation and complementarity with established monitoring frameworks » (Investissements dans la surveillance de l'économie circulaire à l'Agence européenne pour l'environnement : innovation et complémentarité avec les cadres de surveillance établis).

47. En outre, les représentants des organisations internationales et régionales ont été invités à rendre compte brièvement des initiatives et projets financés par des ressources extrabudgétaires ayant un lien avec les activités du Groupe de travail. Un représentant du PNUE a résumé les résultats pertinents de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE. Cet exposé a été suivi d'une présentation d'un représentant de l'OCDE sur les activités pertinentes réalisées dans le cadre du Programme « EU4Environment » de l'Union européenne, notamment les travaux sur les indicateurs de croissance verte. Un représentant du PNUE a ensuite présenté un exposé sur le soutien apporté aux pays pour l'établissement de rapports sur la dimension environnementale des objectifs de développement durable, une nouvelle formation en ligne sur les indicateurs

relatifs aux objectifs de développement durable et les activités de renforcement des capacités récemment menées ou prévues en Serbie en lien avec l'objectif de développement durable n° 12 et l'indicateur 12.c.1. Des représentants du PNUE et de l'Agence autrichienne de l'environnement ont présenté la plateforme en ligne d'apprentissage et de partage des connaissances mise en place dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement portant sur l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase.

48. Un représentant de l'Agence autrichienne de l'environnement a donné une vue d'ensemble du programme de l'Union européenne relatif aux ressources en eau et aux données environnementales (EU4Environment) et un représentant du secrétariat a présenté un exposé en vidéo sur l'état d'avancement de la révision des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux.

49. Au titre du présent point de l'ordre du jour, plusieurs exposés ont été consacrés aux nouvelles technologies, aux mégadonnées, à l'intelligence artificielle et aux moyens d'observation de la terre employés dans divers projets exécutés par des organisations internationales et régionales. Ces projets visaient à faire un usage optimal des données, des technologies et des outils numériques en complément, voire à la place, des pratiques établies en matière de surveillance et des sources d'information traditionnelles. Un représentant de l'Agence autrichienne de l'environnement a présenté les travaux sur l'occupation des sols menés dans le cadre du programme de l'Union européenne relatif aux ressources en eau et aux données environnementales (EU4Environment). Un représentant de l'OCDE a ensuite présenté un exposé en vidéo sur les registres des rejets et transferts de polluants et sur les indicateurs de croissance verte en République de Moldova et en Ukraine.

50. Pour conclure sur ce point de l'ordre du jour, les participants se sont penchés sur les thèmes à examiner à la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail. Ils ont réfléchi à la façon dont les travaux sur les informations, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, notamment à l'économie verte et à l'économie circulaire, à l'intégration des questions de genre et au passage au numérique, pouvaient contribuer à l'élaboration d'évaluations intégrées, à l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et à la réalisation de ceux-ci.

51. Concernant les données et travaux sur l'économie verte, le représentant de l'Autriche a indiqué que les travaux sur les indicateurs de croissance verte pour la République de Moldova et l'Ukraine menés et présentés par l'OCDE pouvaient également être intéressants et pertinents pour d'autres pays. Il pourrait être particulièrement utile d'examiner les différentes données d'entrée nécessaires et leur adéquation dans les pays concernés pour calculer les indicateurs les plus complexes et de déterminer si davantage de données devaient être produites et si elles devaient faire l'objet d'une vérification complémentaire, notamment en fonction des politiques nationales. Le représentant de l'Azerbaïdjan a souligné l'importance des priorités nationales pour la tenue des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a indiqué que l'accès à un environnement de haute qualité et l'énergie durable constituaient des priorités de développement. Il a expliqué que son pays soutenait des projets en faveur de la transition vers une économie circulaire, de l'utilisation de technologies et de sources d'énergie propres et du nettoyage des zones polluées. L'Azerbaïdjan a aussi mis en avant l'importance du soutien fourni par les organisations et partenaires internationaux.

52. Après les exposés et débats, le Groupe de travail a adopté les conclusions et recommandations énoncées ci-après.

Conclusions et recommandations du Groupe de travail

53. Le Groupe de travail :

a) A pris note des informations qui lui avaient été communiquées sur les initiatives et manifestations régionales à venir soutenues en 2022 par les organisations

internationales et régionales et ayant un lien avec ses propres activités et a invité les membres du Groupe de travail à y participer et à y contribuer selon qu'il serait utile et pertinent ;

b) A invité les représentants des organisations régionales et internationales à le tenir régulièrement informé des manifestations à venir et des initiatives présentant un intérêt pour lui, notamment concernant l'économie circulaire et le passage au numérique pour compléter les activités de surveillance de l'environnement ;

c) A pris note des propositions de thèmes à examiner à sa vingt-cinquième session et a invité les participants à soumettre d'autres propositions par écrit dans un délai de deux semaines, c'est-à-dire avant le 26 avril 2022.

VIII. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment du fait des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux

54. Les membres du Groupe de travail, en particulier ceux qui représentaient les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, ont été invités à rendre compte des principales mesures prises au niveau national depuis la vingt-troisième session du Groupe de travail pour renforcer la surveillance et l'évaluation de l'environnement, notamment en ce qui concerne les mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires, ainsi qu'à décrire les efforts à entreprendre et les difficultés restant à résoudre pour promouvoir le passage au numérique de l'information relative à l'environnement. Le secrétariat avait distribué un modèle de rapport aux États membres avant la réunion.

55. Les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova, de la Tchéquie et de l'Ukraine ont rendu compte des progrès accomplis depuis la vingt-troisième session du Groupe de travail dans la surveillance et l'évaluation de l'environnement, ainsi que des mesures prises afin de promouvoir le passage au numérique.

Conclusions et recommandations du Groupe de travail

56. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les exposés des représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova, de la Tchéquie et de l'Ukraine sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement et s'est réjoui des progrès réalisés par ces pays.

IX. Questions diverses

57. La Présidente a invité le Groupe de travail à s'interroger sur la pertinence de la dématérialisation et du passage au numérique pour les États membres dans le domaine de l'environnement et sur la façon dont le Groupe de travail et les partenaires internationaux pourraient soutenir les efforts des pays. Les membres du Groupe de travail ont par ailleurs été invités à se saisir de la question aux prochaines réunions.

58. La Présidente a brièvement résumé avec l'aide du secrétariat les conclusions et recommandations du Groupe de travail et fait savoir aux participants que le secrétariat établirait la version finale du rapport de la session et la liste des participants et les distribuerait au Groupe de travail après la clôture des travaux. Ces documents seraient affichés sur le site Web de la session.

59. Le Groupe de travail a noté que sa prochaine session se tiendrait en principe à Genève, les 2 et 3 mai 2023.

60. La Présidente a invité le Groupe de travail à participer à l'évaluation de la réunion.

Conclusions et recommandations du Groupe de travail

61. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le résumé des conclusions et décisions et approuvé les décisions prises *ad referendum* pendant la réunion hybride de sa vingt-quatrième session, les 11 et 12 avril 2022.

X. Clôture de la session

62. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion.
